

guée par ce Pape fut renouvelée et confirmée par Benoît XIV (1). Pie VII (2) marcha sur les traces de ces deux Pontifes ; et Léon XII, renfermant dans sa constitution apostolique *Quo graviora* (3) tous les actes et décrets des précédents Papes sur cette matière, les ratifia et les confirma pour toujours. Pie VIII (4) Grégoire XVI (5) et, à diverses reprises, Pie IX (6) ont parlé dans le même sens.

Le but fondamental et l'esprit de la secte maçonnique avaient été mis en pleine lumière par la manifestation évidente de ses agissements, la connaissance de ses principes, l'exposition de ses règles, de ses rites et de leurs commentaires, auxquels plus d'une fois s'étaient ajoutés les témoignages de ses propres adeptes.

En présence de ces faits, il était tout simple que ce Siège Apostolique dénonçât publiquement la secte des francs-maçons comme une association criminelle, non moins pernicieuse aux intérêts du christianisme qu'à ceux de la société civile. Il édicta donc contre elle les peines les plus graves dont l'Eglise a coutume de frapper les coupables, et interdit de s'y affilier.

Irrités de cette mesure, et espérant qu'ils pourraient, soit par le dédain, soit par la calomnie, échapper à ces condamnations ou en atténuer la

(1) Const. *Providas*, du 19 1751.

(2) Const. *Ecclesiam a Jesu Christo*, du 13 septembre 1821.

(3) Const. du 13 mars 1825.

(4) Encycl. *Traditi*, du 21 mai 1829.

(5) Encycl. *Mirari*, du 15 août 1832.

(6) Alloc. *Multiplies inter*, du 25 décembre 1865 ; Encycl. *Qui pluribus*, du 9 novembre 1846 ; etc.

force, les me  
qui les avai  
sentences in  
dans les pei

C'est ains  
ou de dimini  
mulguées p  
et Pie IX.

Toutefois,  
manqua pas  
eux, que éta  
catholiques,  
fait que de t

A cet aveu  
d'un certain  
tats, qui eue  
des francs-m  
frapper eux-r  
des lois contr  
en Hollande,  
en Bavière, c  
l'Italie.

Il importe  
combien les é  
gessé de Nos l  
paternelles s  
toujours le su  
soit à la dissi  
engagés dans  
prudente légèr  
l'intérêt le p  
ment.

Il en est rés